

REFERENTIEL FONCTIONNEL URCA

Nature des fonctions	Exemple de fonctions	Montant maximum accordé	C2 – Indemnité fonctionnelle du RIPEC			PRP Mini : 12h TD Plafond 96h TD	PCA
			Groupe 1 - Responsabilités particulières ou missions temporaires	Groupe 2 - Responsabilités supérieures	Groupe 3 – Fonctions de direction		
			Plafond maximum				
			6 000 € / (145h EqTD)	12 000 € (290h EqTD)	18 000 € (435h EqTD)		
Vice-Président.e / Conseiller.e du président		9 275 €			X		X
Référent.e ou chargé.e de mission permanent.e nommé.e par le président	Egalité femme/homme, laïcité, défense et sécurité, ...	2 650 €		X			X
Chargé.e de mission non permanent nommé par le président	Mission d'une durée maximale de 18 mois	2 650 €	X				X
Directeur.trice de composante non bénéficiaire de la prime d'administration		7 250 €			X		X
Directeur.trice de composante à statut particulier	Institut vignes & vins ; IPAG	2 650 €	X				X
Directeur.trice adjoint.e de composante	Sur demande auprès du Président. Attribution lors des dialogues de gestion. Plafond maximal pris en charge par l'Université : 1 863 €. Le reliquat d'heures attribuées est à la charge de la composante.	3 975 €		X			X
Directeur.trice adjoint.e de composante à statut dérogatoire	INSPE, Ecoles, IUT Nombre de directeurs adjoints déterminé selon les statuts	3 975 €		X			X
Directeur.trice d'unité de recherche		1 990 €		X			X
Directeur.trice adjointe d'unité de recherche		660 €	X				X
Directeur.trice de plateforme et de plateaux techniques		660 €	X				X
Directeur.trice de SFR		1 250 €		X			X
Directeur.trice d'école doctorale		3 975 €		X			X
Directeur.trice de service commun	IREM ; MDL ; SUAPS ; SUAC	2 650 €	X				X
Responsable de chaire		6 000 €		X			
Chef.fe de département d'IUT	Budget des composantes concernées	3 975 €	X				X
Directeur.trice de département en composante de droit commun ou assimilé.e		3 975 €	X			X	
Responsable d'un BUT – directeur.trice des études en IUT		3 975 €	X			X	
Responsable de mention (< 100 étudiants)		1 000 €	X			X	
Responsable de mention (101 à 500 étudiants)		1 500 €	X			X	
Responsable de mention (> 500 étudiants)		2 000 €	X			X	

REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES (HRS)

Cadrage strict et commun à tout l'établissement	Responsable d'équipe scientifique	16h EqTD par tranche de 16 permanents
	Correspondant relations internationales de recherche	6h EqTD Enseignant ou enseignant-chercheur élu par le conseil de l'unité de recherche pour 3 ans renouvelables. Présentation d'un bilan annuel au conseil de l'unité de recherche chaque année. Copie du bilan transmise à la CPRI pour information.
	Correspondant relations internationales de composante	De 15 à 20h EqTD. Enseignant ou enseignant-chercheur élu par le CG de la composante pour 3 ans renouvelables. Présentation d'un bilan annuel au conseil de la composante chaque année. Copie du bilan transmise à la CPRI pour information.
	Correspondant de programmes d'échanges au sein d'un département d'une composante (le cas échéant)	De 4h à 10h EqTD. Enseignant ou enseignant-chercheur désigné par le département (le cas échéant) en accord avec le conseil de la composante. En fonction du nombre d'étudiants et des programmes à gérer. Présentation d'un bilan annuel au département et envoi au conseil de la composante. À charge pour la composante de répartir les HRS des correspondants de programmes d'échanges entre départements.
	Responsable d'une année – Licence (<100 étudiants)	24 h EqTD
	Responsable d'une année – Licence (101 à 500 étudiants)	36 h EqTD
	Responsable d'une année – Licence (>500 étudiants)	48h EqTD
	Responsable d'une année – Licence professionnelle	Nombre d'inscrits avec un max à 35h EqTD
	Responsable d'une année – master (ou parcours) (<30 étudiants)	Le montant est fixé en fonction du nombre d'étudiants inscrits 1/2h EqTD par étudiant
	Responsable d'une année – master (ou parcours) (>30 étudiants)	Le montant est fixé en fonction du nombre d'étudiants inscrits 1/2h EqTD par étudiant
	Responsable d'une année diplôme d'ingénieur (ou parcours)	Le montant est fixé en fonction du nombre d'étudiants inscrits 1/2h EqTD par étudiant
	Suivi de stage de master et de licence professionnelle (min. 2 mois) avec rapport et soutenance (si non inclus dans la maquette de formation) (FI)	1h EqTD par étudiant
	Suivi des stages et alternants (FP)	2h EqTD par étudiant
Directeur adjoint d'un service commun	32h eqTD	

Enveloppe confiée à chaque composante ou structure interne distribuée selon un vote de son conseil restreint 1/2h EqTD par étudiant (en première inscription dans la composante)	Suivi de stage de licence générale
	Encadrement de projet
	Mémoire de thèse d'exercice et mémoire de master
	Tutorat/accompagnement pédagogique
	Actions de communication (JPO, forum, 1 jour à l'Univ., Fête de la Science, ...)
	Orientation active (parcours sup, ...)
	Responsabilité d'un équipement pédagogique

Les HRS pour la formation initiale sont prises en compte sur le budget de l'établissement.

Si formation hybride > Impact au prorata du nombre d'inscrits FI/FP sur le budget propre de la composante.